

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
7 Juillet 2016

Sous la présidence de Monsieur GUILLAUME Eric, Maire

9 membres sur 15 étaient présents.

Membres absents excusés : Pierre-Yves SCHAAL, André WENDLING, Eddy MERKLING, Thierry VAUTRIN, Mathieu ERTZ, Jean-Baptiste STAATH.

Date de convocation : 1^{er} Juillet 2016

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

Secrétaire de séance : Marc LIENHARDT

DELIBERATION 20160501

OBJET : VOTE DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET

Le Maire explique que, suite à une erreur dans le report des « Reste à réaliser » de l'exercice 2015, il manque 220 € au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » pour régler le solde des factures de « L'Etude relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Melsheim ».

Afin de ne pas modifier l'équilibre du budget primitif 2016, le Maire propose :

- D'augmenter les crédits de l'article 202 « Frais documents d'urbanismes » du chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » de 220 €.

- De diminuer les crédits de l'article 020 « Dépenses imprévues (investissement) » du chapitre 020 « Dépenses imprévues (investissement) » de 220 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE : La décision modificative N°1 du budget primitif 2016.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 20160502

OBJET : AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'EXTENSION DU STAND DE TIR 25M/50M

Le Maire explique que la Société de Tir de Melsheim souhaite réaliser une extension du Stand de Tir 25m / 50m pour pouvoir disposer de plus de places de rangement et ainsi organiser ses compétitions dans de meilleures conditions.

Le Stand de Tir 25m / 50m étant la propriété de la commune, c'est à la commune de déposer la demande de permis de construire et de réaliser les travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE:

De donner pouvoir au Maire pour déposer au nom de la commune la demande de permis de construire pour l'extension du Stand de Tir 25m / 50m et de signer les marchés à concurrence de 20.000 €HT Maximum.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 20160503

OBJET : FONDS DE SOLIDARITE EN AIDE AUX COMMUNES SINISTREES

Suite à plusieurs épisodes de fortes pluies en ce printemps 2016 de nombreuses communes du Bas-Rhin ont subi des dégâts importants, liés à des coulées de boues, des inondations.... Certaines communes et certains épisodes seront reconnus en état de catastrophe naturelle par arrêté ministériel. L'association des maires du Bas-Rhin a ouvert un compte bancaire pour collecter les fonds afin de venir en aide **aux communes et EPCI sinistrés**, pour les biens qui ne pourraient bénéficier d'un régime d'indemnisation.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le maire et après en avoir délibéré

DECIDE :

- De verser une somme de 300 € à l'association des maires du Bas-Rhin sur le compte bancaire spécialement créé « fonds de solidarité inondation », en faveur des communes et EPCI sinistrés du Bas-Rhin, CCP n° 20041 01015 0670812D036 21 Banque La Poste.
- Cette dépense sera inscrite sur le compte dépenses exceptionnelles : 020

Adopté à l'unanimité.

CONSEIL DES JEUNES 2016-2017

Le maire explique que pour le conseil des jeunes 2016 / 2017 il serait souhaitable d'avoir un deuxième référent. Pour cette nouvelle année, Madame SCHAEFFER Mireille, conseillère municipale, assistera Monsieur VAUTRIN Thierry comme référent auprès des jeunes.

DIVERS :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Concernant la fiscalité professionnelle : la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a mandaté le Cabinet KPMG pour étudier l'opportunité et la faisabilité de la mise en place de la taxe professionnelle unique sur notre territoire.

Concernant le broyeur : la Communauté des Communes du Pays de la Zorn s'est très récemment dotée d'un broyeur qu'elle mettra gratuitement à disposition des communes qui le souhaitent pour organiser des journées de broyage. L'objectif est de réduire les quantités de déchets verts amenés en déchèteries. Charge à la commune utilisatrice de fournir le tracteur pour chercher et utiliser le broyeur sous la responsabilité du maire.

Concernant la fête du village : Rappelons que celle-ci a été organisée par le comité des fêtes, et a eu lieu le samedi 11 juin. La finalité de cette fête est comme toujours de se faire rencontrer les administrés de la commune de Melsheim et de passer un moment convivial.

Bilan financier : Comme tous les ans le bilan financier est proche de l'équilibre.

Concernant le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace - Moselle : le 1^{er} Adjoint au Maire, Monsieur LIENHARDT, explique qu'une réunion sera organisée par le SDEA pour la rentrée prochaine à Saverne. Cette réunion a pour objectif d'évoquer les responsabilités et enjeux de la Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations. Elle s'adresse à tous les conseillers municipaux qui sont cordialement invités.

Concernant l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes : celle-ci sera organisée le 4 Octobre 2016 à 20 h 00. La révision des comptes est prévue pour le mois de septembre.

Concernant le Pot au feu : celui-ci sera organisé le 9 octobre 2016.

Travaux du Stand de tir : Mr le Maire rappelle que le financement des travaux est pris en charge à 100% par la société de tir, le commune est simplement porteuse du projet.

Séance close à 22 h 00.

Ont signé tous les membres présents, Le Maire.

Guillaume Eric

~~Staath Jean-Baptiste~~

Lienhardt Marc

~~Vautrin Thierry~~

~~Wendling André~~

~~Schaal Pierre-Yves~~

Demesy Didier

Schaeffer Mireille

~~Merkling Eddy~~

Scheer Philippe

Richert Edith

~~Ertz Mathieu~~

Karcher Christelle

Lapp Kathy

Morin Franck